

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DEMANDE DES MEMBRES DE LA GRC AU QUÉBEC RELATIVE AU DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE SANS GRÈVE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Quatre-vingt-six pour cent des membres de la GRC au Québec ont voté pour le droit à la négociation collective sans grève, comme proposé par l'Association des 17 divisions. Le ministre peut-il assurer les membres de la GRC au Québec qu'il ne va pas bloquer cette demande essentielle?

[Traduction]

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Non, monsieur le Président.

[Français]

LES RELATIONS DE TRAVAIL—LA POSITION DU MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné le fait que la Charte des droits accorde la liberté d'association à tous les Canadiens et Canadiennes et le fait que la GRC est un des seuls...

[Traduction]

M. le Président: Votre question, s'il vous plaît. Pas d'entrée en matière.

[Français]

M. Robinson: ... pourquoi le ministre continue-t-il ce système paternaliste de relations de travail?

[Traduction]

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il est intéressant de voir que le député, dont le parti est censé être le porte-parole des travailleurs, ne tient pas compte du vœu exprimé par la majorité des membres de la GRC.

Je lui signale en effet que, dans l'ensemble du service, les représentants de division, qui sont élus par la base, s'opposent à la syndicalisation.

Les députés néo-démocrates devraient soutenir la vaste majorité des membres de la GRC au lieu de traiter leur opinion avec dédain.

* * *

● (1500)

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LES CRÉDITS ATTRIBUÉS À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Afin de

Le budget—M. Darling

dissiper la confusion qu'il a créée vendredi dernier par sa réponse au député de Laurier, voudrait-il admettre que les sommes qu'il a dit affecter à la recherche et au développement se trouvaient déjà dans le budget et qu'elles ne sont pas un gain pour les gens concernés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait réfléchir avant de poser des questions. Le budget avait été nettement réduit par l'ancien gouvernement. Nous nous sommes retrouvés avec un budget décroissant pour les trois conseils subventionnaires. Nous avons rétabli les montants à leur niveau antérieur et prévu un supplément de 6 p. 100 correspondant à l'appui que pourrait consentir le secteur privé à ces programmes. Notre façon de procéder permet une intégration croissante des efforts des secteurs privé et public, efforts qui conduiront à une activité bien supérieure de recherche et de développement.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis dans un dilemme. J'ai reçu avis d'une question de privilège, et d'un rappel au Règlement qu'un député se dit prêt à présenter plus tard. La Chambre a exprimé son intention d'ajourner ses travaux maintenant. Nous allons donc respecter l'ordre de la Chambre. Je donnerai la parole au député de Bourassa (M. Rossi) à 16 h 30 pour la question de privilège qui découle de la période des questions.

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 février 1986, la séance est suspendue jusqu'à 16 h 30. La Chambre passera alors aux ordres inscrits au nom du gouvernement, sous réserve de ce que je viens de dire.

(La séance est suspendue à 15 h 02.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement de M. Johnston (p. 11006) et du sous-amendement de M. Riis (p. 11009).